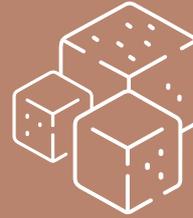
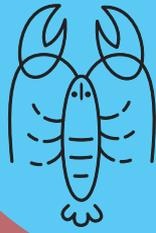
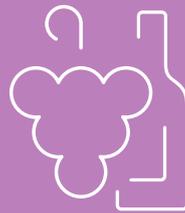


FranceAgriMer



2017
ANNEXES



SOMMAIRE

- 1 LES FILIÈRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER
- 2 **CÉRÉALES**
- 3 **OLÉO-PROTÉAGINEUX**
- 4 **SUCRE**
- 5 **FRUITS ET LÉGUMES**
- 8 **HORTICULTURE**
- 9 **PÊCHE ET AQUACULTURE**
- 10 **PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES**
- 11 **LAIT**
- 12 **VIANDES**
- 14 **VIN**

- 17 LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT
- 18 **INTERNATIONAL**
- 19 **INNOVATION**
- 20 **VIE DES SERVICES**



Rapport d'activité 2017



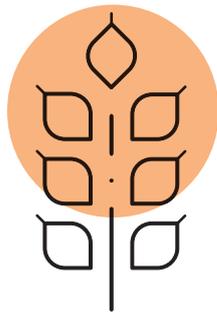
Annexes 2017

Ces documents peuvent être téléchargés sur www.franceagrimer.fr

Le rapport d'activité de FranceAgriMer 2017 est édité par FranceAgriMer /
12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil / Tél.: +33 1 73 30 30 00 /
Fax: +33 1 73 30 30 30 / Directrice de la publication: Christine Avelin / Directrice de la rédaction:
Dominique Schnäbele / Rédaction: Le Prompteur / Conception, création, réalisation: BRIEF / Crédits
photos: FranceAgriMer, Shutterstock, DR. / Impression: Grapho 12 / © FranceAgriMer Juin 2018 /



Les filières
de l'agriculture
et de la mer



LA QUALITÉ DES CÉRÉALES AU CŒUR DES RÉPONSES AUX MARCHÉS

Après trois années décevantes en termes de qualité, 2017 a vu se concrétiser l'effet du plan protéines blé tendre, avec un niveau élevé de protéines pour des rendements très satisfaisants. Cette hausse qualitative a permis de récupérer des parts de marché perdues en 2016, mais le contexte de cours mondiaux dépréciés a limité cette reprise des exportations.

Qualité des céréales récoltées : des efforts récompensés

L'enquête annuelle réalisée conjointement par FranceAgriMer et Arvalis-Institut du végétal a dévoilé en 2017 des résultats positifs qui ont redonné le sourire aux opérateurs après trois années de résultats médiocres. Quel que soit le critère observé, **la récolte française de céréales a été de grande qualité**. Ainsi, le taux moyen de protéines du blé tendre de 12,3 % est l'un des meilleurs des 20 dernières années, à hauteur des taux observés au début des années 2000, avant l'effritement régulier qui avait amené ce taux à 11 % en 2015.

Ce résultat résulte bien entendu des bonnes conditions climatiques de l'année mais aussi **des efforts entrepris dans le cadre du plan protéines blé tendre**, porté conjointement par FranceAgriMer et par Intercéréales, l'interprofession de la filière, et visant à ramener durablement ce critère qualitatif à un niveau supérieur à 11,5%.

La qualité au centre des débats

Dans le cadre du plan stratégique de la filière céréalière de FranceAgriMer, les débats et réflexions du conseil spécialisé ont porté en 2017 **sur la situation concurrentielle et les caractéristiques qualitatives de la filière française**. Une étude reprenant l'examen de la situation de la filière, ses atouts et handicaps au regard de ses concurrents, a été actualisée en fonction des évolutions survenues depuis 2013.

Celle-ci a confirmé la pertinence de l'analyse initiale et des objectifs stratégiques fixés, mais a souligné une certaine fragilisation due à **la perte de régularité quantitative et qualitative de la production française** - la filière ayant été victime de

deux accidents d'origine climatiques au cours des trois campagnes précédentes. Au fil des échanges, le conseil spécialisé a ainsi souligné la nécessaire pondération de l'objectif d'amélioration du niveau et de la régularité de la production française au niveau qualitatif, et l'importance de **lancer une réflexion sur les moyens de diminuer les taux d'impureté** - incluant l'ensemble des maillons de la filière.

Ces débats, qui se sont tenus en amont des États Généraux de l'Alimentation, ont naturellement alimenté les réflexions menées par Intercéréales pour l'élaboration de son plan de filière. L'objectif de réduction du taux d'impuretés a ainsi été inclus dans la feuille de route que s'est fixée l'interprofession.

Accompagnement de la directive sur la régulation des marchés financiers

La directive européenne MIFID II sur les marchés d'instruments financiers est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Celle-ci vise à renforcer le concept de transparence et à **améliorer la protection des clients sur ces marchés**. FranceAgriMer a travaillé de concert avec l'autorité des marchés financiers (AMF) pour informer les opérateurs de la filière ayant recours aux marchés à terme des conséquences de cette nouvelle réglementation pour eux et notamment des obligations en termes de déclaration de positions, d'information de l'AMF et de notification d'exemption au titre de l'activité accessoire. Une convention a été signée entre les deux établissements en janvier 2018 (cf. Rapport d'activité 2017, page 5, Faits marquants).

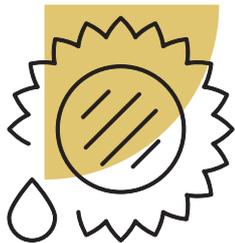
Ludovic Pâris, délégué filière
✉ ludovic.paris@franceagrimer.fr

Numérique : des données à analyser et à protéger

*Outils d'aide à la décision; agriculture de précision; optimisation des interventions et des process; traçabilité: le développement des outils numériques offre de nombreux gains d'efficacité et d'efficience. Le développement des procédés de collecte d'informations à tous les stades génère une **quantité d'informations sans précédent**, porteuses d'une réelle valeur ajoutée. La filière céréalière entend ainsi s'appuyer sur l'essor du « big data » pour améliorer ses pratiques et réduire son impact sur l'environnement.*

*La question de la propriété de ces données sera toutefois cruciale par rapport à la répartition des gains de valeur ajoutée à venir. FranceAgriMer a participé activement aux **réflexions de la filière sur les apports de ces nouvelles technologies**, par le financement d'études ainsi que par l'organisation de débats, en conseil spécialisé, mais aussi à l'occasion des rencontres régionales - réunions ouvertes à l'ensemble des opérateurs de la filière à l'échelon régional ou interrégional.*

« L'année 2017 aura été une année de transition entre le plan stratégique du conseil spécialisé céréales de FranceAgriMer et le plan de filière d'Intercéréales. »



UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE DES PLANTES RICHES EN PROTÉINES

La hausse de la demande de protéines végétales d'origine française, tracée et sans OGM, confirme la filière dans sa volonté de redévelopper les cultures riches en protéines.

«Il y a une attente forte pour une offre française variée, traçable et sans OGM, en alimentation humaine comme animale, en bio comme en conventionnel.»

2,2 Mha et **5,4 Mt**
de colza

217 000 ha
et **771 000 t**
de pois

141 000 ha
et **412 300 t**
de soja

— Suivi de conjoncture : entre opportunités et menaces

La transformation des modèles alimentaires à travers le monde présente de nombreuses opportunités pour les filières des plantes riches en protéines. Dans les pays en développement, la demande de viande croît rapidement, augmentant les besoins de fourniture de protéines végétales à destination de l'élevage. Dans les pays développés, la consommation de viande recule au contraire, au profit de la consommation de protéines végétales. Dans les deux cas, **le besoin en protéines végétales augmente et tire la consommation** à la fois des oléagineux (qui fournissent des huiles mais aussi des tourteaux fortement protéinés à destination de l'élevage), des protéagineux (consommés en alimentation humaine comme animale) ou des autres plantes à fort taux de protéines (comme la luzerne, très appréciée en élevage).

Or la France n'est pas autosuffisante et reste très dépendante des importations, notamment de soja. Il existe donc **une attente forte de développement d'une offre française variée**, avec une traçabilité garantie et sans OGM, aussi bien en alimentation humaine qu'animale, bio comme conventionnelle.

Toutefois la menace de baisse d'incorporation dans les carburants de biocar-

burants de première génération limite les possibilités de rentabilisation des oléagineux et se traduit par une baisse des superficies, notamment de colza, et donc une diminution des tourteaux français disponibles pour l'élevage. La remise en cause de la possibilité de traiter les superficies d'intérêt écologique fait également peser une menace de recul de ces productions, déjà affectées par des problèmes de ravageurs.

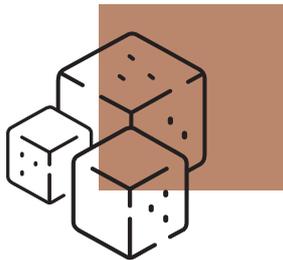
— Des besoins d'information et de concertation

FranceAgriMer accompagne le développement de la filière en offrant à l'ensemble des parties prenantes (acteurs de la filière, mais aussi pouvoirs publics et représentants des filières animales) **des occasions d'échanger et diffuser de l'information, mais aussi de débattre**. Le conseil spécialisé oléoprotéagineux, fourrages séchés et plantes textiles et le comité grandes cultures-élevage-nutrition animale permettent de valoriser aussi bien les informations de source professionnelle que les informations publiques, chacun pouvant ensuite opérer ses choix en pleine connaissance de cause.

Ludovic Pâris, délégué filière
✉ ludovic.paris@franceagrimer.fr



OLÉO-PROTÉAGINEUX



UNE FILIÈRE DÉSORMAIS INSCRITE DANS LE MARCHÉ MONDIAL

Depuis la fin des quotas sucriers en octobre 2017, le marché européen s'inscrit pleinement dans le marché mondial. La France dispose d'opérateurs importants, à même de rivaliser avec leurs concurrents des grands pays producteurs, à condition de pouvoir s'appuyer sur une information efficace et un lien de confiance maintenu avec leurs planteurs.



« La France s'organise pour valoriser ses atouts face à la concurrence européenne. »

Des choix éclairés et des relations de confiance

La libéralisation du secteur sucrier, avec la suppression du régime de quotas, s'est naturellement traduite par la fin des informations relatives à la gestion des quotas. La filière a néanmoins rapidement statué sur **la nécessité de garder un niveau commun d'information entre tous les États membres de l'Union européenne**. L'objectif est avant tout d'éviter des asymétries d'information pouvant déséquilibrer les relations entre opérateurs du secteur.

La même question s'est posée au niveau national, avec la volonté en outre de faire de ces informations une **base suffisante pour garantir le maintien de relations de confiance entre les maillons de la filière** et éviter les risques de rupture d'approvisionnement - entre planteurs et sucriers, comme entre sucriers et industries de deuxième transformation. L'année 2017 aura donc largement été consacrée à repenser les systèmes d'information national et communautaire, avec le souci de disposer de toute l'information nécessaire mais de n'imposer aucune contrainte superflue aux opérateurs de la filière.

Un contexte concurrentiel à cerner

Avec une levée des protections sur le marché communautaire et des limitations à l'export, il est crucial que la filière dispose d'une information la plus complète possible sur son environnement concurrentiel. Les conseils spécialisés ont été en 2017 le lieu de **présentations et de discussions portant sur les conditions de production et les structures industrielles des principaux pays concurrents**. Les accords internationaux en cours de négociation et les impacts attendus ont également été discutés, ainsi que les conséquences prévisibles du Brexit. Enfin, les évolutions réglementaires, en Europe comme dans les pays tiers, relatives aux biocarburants et leur impact potentiel en termes d'utilisation du sucre produit ont fait l'objet d'un suivi régulier.

Ludovic Pâris, délégué filière
✉ ludovic.paris@franceagrimier.fr





LA FILIÈRE AFFICHE SES AMBITIONS

La publication en 2017 des plans filières est venue confirmer l'ambition de la filière dans la mise en place d'actions à la fois opérationnelles et structurantes.

— Prospective : quelles variétés pour demain ?

FranceAgriMer, associé au GIS Fruits, à l'Inra et au CTIFL, a finalisé en 2017 la réflexion prospective visant à la construction de scénarii décrivant **les attributs des variétés les mieux adaptées aux futurs possibles des systèmes de production et des demandes de fruits**, qu'elles émanent des consommateurs, de la distribution ou de la transformation. Quatre scénarii prospectifs ont été établis, permettant de passer en revue l'ensemble des questions autour du contexte général dans lequel évoluent la sélection variétale et l'arboriculture française, avec des focus sur quatre produits (pomme, poire, abricot et pêche-nectarine). Les deux scénarii choisis par les professionnels seront la base du travail de réflexion stratégique du GIS Fruits pour l'année 2018.



— Suivi de conjoncture

Le Réseau des nouvelles et des marchés (RNM) permet à FranceAgriMer d'assurer tout au long de l'année **le suivi des prix des fruits et légumes**, particulièrement utile pour la mise en œuvre des dispositions du Code rural relatives aux situations de crise. En 2017, le RNM a participé à un travail de réflexion avec le service de la Statistique publique (SSP), le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et les familles professionnelles pour adapter le suivi des prix et la récolte des données à l'évolution des exploitations françaises. Ce travail a permis de préparer la mise en œuvre, pour 2018, du suivi différencié des prix du produit tomate.



— Veille concurrentielle : la pêche-nectarine sous les projecteurs

FranceAgriMer mène une veille concurrentielle internationale afin de mesurer les atouts des productions majeures à l'exportation (chou-fleur, tomate, salade, fraise, pêche-nectarine, pomme et pomme de terre). Concernant la pêche-nectarine, les résultats 2017 (base 2016) montrent que **la France se maintient en troisième position derrière l'Espagne et l'Italie**. Malgré le déclin des surfaces et du volume de production, la France présente un rendement supérieur et une offre haut de gamme, mais reste tributaire des importations.

— Observatoire : nette amélioration des productions fruitières

FranceAgriMer, le CTIFL et la Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF) ont confié à Cerfrance la mise en place d'un observatoire de la production fruitière française qui permet **d'analyser la situation et l'évolution économique des exploitations**. L'étude menée en 2017 sur les données comptables 2016 et 2015 d'un échantillon représentatif de 11 départements (pêche, pomme, abricot, kiwi et exploitations diversifiées) démontre une amélioration des situations économiques pour l'ensemble des productions étudiées. Le secteur des fruits et légumes transformés bénéficie également d'un suivi détaillé, via des analyses statistiques.



— Expérimentation : des projets suivis dans la durée

Sur proposition du comité stratégique à l'expérimentation, FranceAgriMer a modifié la décision de la directrice générale pour répondre au besoin de sécurité juridique des porteurs de projets. Les projets d'expérimentation ont désormais **l'assurance du financement public sur le nombre d'années de développement de leur projet** (dans la limite de trois ans). En 2017, 86 dossiers ont été déposés pour les fruits et légumes et pommes de terre (volet 1 de l'appel à projets), et 30 projets d'expérimentation retenus, pour un montant total de 5,34 M€ d'aides. Une procédure simplifiée de demande de financement a également été mise en place pour les projets d'expérimentation acceptés en 2016 et en cours de réalisation. 18 projets supplémentaires ont ainsi été déposés pour un montant de 1,03 M€.

— Rénovation du verger : améliorer la compétitivité

En 2017, l'aide à la rénovation du verger s'est élevée à 4,6 M€, pour 518 dossiers retenus. Les priorités sont le renouvellement des exploitants, la lutte contre les maladies végétales et la double performance économique et environnementale.

— Fonds opérationnels : un outil structurant

FranceAgriMer assure la gestion et le paiement de **l'aide communautaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'Organisation commune des marchés (OCM) fruits et légumes**. La plus grande partie des 220 organisations de producteurs et 25 associations d'organisations de producteurs (AOP) fruits et légumes est concernée par ces aides, qui se sont élevées à 104 882 000 euros en 2017 (base 2016).

— Des fruits, des légumes et du lait pour les écoles

En 2017, **les programmes « Fruit à la Récré » et « Lait scolaire » ont été fusionnés** dans une même réglementation européenne - les établissements scolaires pouvant mettre en place une distribution de fruit, de lait, ou les deux. Lors du premier trimestre de l'année scolaire 2017/2018, 1 233 demandeurs d'aides ont été agréés par FranceAgriMer pour la distribution de fruits et de légumes, à destination de 1,2 million d'élèves.

Marie-Agnès Oberti, déléguée filière
✉ marie-agnes.oberti@franceagrimer.fr

« FranceAgriMer a mené une réflexion prospective sur les variétés les mieux adaptées aux systèmes de production de demain et aux nouvelles demandes en matière de fruits. »



PRODUCTIONS SPÉCIALISÉES: DES SITUATIONS ET DES SECTEURS CONTRASTÉS



« FranceAgriMer accompagne activement le développement des différentes filières de productions spécialisées. »

— Apiculture : un observatoire pour la production de miel et de gelée royale

FranceAgriMer a mis en place depuis 2014 un observatoire de la production de miel et de gelée royale qui **évalue la production annuelle de miel en France**. En 2016, la production française de miel est estimée à 16,1 milliers de tonnes pour 49 840 apiculteurs. La production de miel est principalement concentrée dans la moitié Sud du pays et la principale région productrice est l'Occitanie, avec 3 495 tonnes (22 % de la production nationale). Le miel certifié biologique représente environ 12 % du total du volume de miel produit en 2016. En 2016, le miel toutes fleurs reste la miellée la plus représentée en France métropolitaine, avec 21 % du volume produit.

— Tabac : une filière qui se structure et expérimente

FranceAgriMer a contribué en 2017 à hauteur de 125 K€ aux programmes d'expérimentation de cette filière qui regroupe **860 exploitations familiales de polyculture, réparties sur une cinquantaine de départements** (3 150 ha) et emploie environ 6 000 travailleurs ETP. La profession a également élaboré un plan de filière dans lequel elle marque sa volonté de répondre aux nouveaux enjeux et attentes du marché et s'engage sur trois axes principaux :

- Le positionnement marché des productions françaises;
- La prise en compte des attentes sociétales, sanitaires et environnementales;
- La structuration de l'amont et des relations contractuelles.

— Truffe : un plan en quatre axes

La filière s'est engagée en 2017 dans la réalisation d'un plan qui se décline en quatre axes majeurs, qui font également partie intégrante du protocole truffe 2014-2020 :

- Accroître et régulariser la production par l'amélioration des rendements et l'extension des superficies;
- Adapter les modes de production aux conditions climatiques et anticiper les changements globaux prévisibles;
- Améliorer la maîtrise des qualités organoleptiques et physiques au champ et post-récolte en frais et en transformé;
- Renforcer la valorisation des territoires par la trufficulture.

Par ailleurs, FranceAgriMer a continué d'accompagner le programme d'expérimentation d'envergure national Cultur'truffe, à hauteur de 164 000 euros.

— Houblon : accompagner la croissance en garantissant la qualité

Le houblon est **une production en développement**, située principalement en Alsace et dans le nord de la France mais qui s'étend aujourd'hui à d'autres régions françaises, et atteint désormais 700 tonnes pour 500 hectares. FranceAgriMer a été désigné organisme de certification de la production de houblon et des produits du houblon pour appliquer le règlement 1308/2013 : cette procédure a notamment pour objectif de maintenir la qualité du houblon par un contrôle du taux d'humidité et de la teneur en corps étrangers dans les balles de houblon avant sa commercialisation.

Isabelle Chibon-Tailhan, déléguée filière
✉ isabelle.chibon-tailhan@franceagrimer.fr



UNE ANNÉE ENTRE CONSOLIDATION ET EXPÉRIMENTATION

Alors que l'activité horticole représente une activité économique importante, notamment en termes d'emplois, la production française subit de plus en plus la concurrence de productions étrangères, issues de nombreux pays du monde selon les catégories de produits concernées.

— Une étude sur la compétitivité de la filière horticole

FranceAgriMer, associé avec l'ensemble de la profession et l'appui de l'Institut technique Astredhor, a lancé en 2017 **une étude de compétitivité dans le secteur de l'horticulture ornementale** dont les résultats sont attendus en 2018. Celle-ci porte sur un examen comparé des facteurs de compétitivité entre pays concurrents présents sur le marché européen et selon les segments de marché. En plus de permettre de fixer les priorités d'action, ce travail sera mis en lien avec la prospective horticole et les possibles développements des marchés liés au végétal.

— Des observatoires pour la production et les entreprises

En plus de l'analyse de l'évolution économique du secteur à travers l'observation des achats des particuliers en matière de végétaux d'ornement (panel TNS Sofres cofinancé par FranceAgriMer et par l'interprofession Val'hor), **FranceAgriMer finance et suit les résultats de deux observatoires** : l'observatoire des données économiques et financières des exploitations horticoles et pépinières (réalisé par CerFrance), et l'observatoire des données structurelles des entreprises de production de l'horticulture et de la pépinière ornementale (réalisé par AND International).

Les résultats 2016-2017 démontrent que les entreprises font preuve de résilience malgré une consommation qui demeure stable et des importations toujours très présentes sur le marché intérieur. L'ensemble du budget consacré à ces études en 2017 est de 491 000 €.

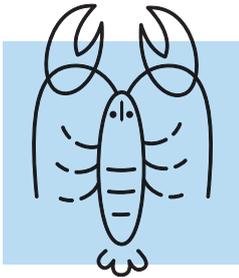
— Une politique d'expérimentation et d'investissement

En 2017, **13 projets d'expérimentation** ont été retenus pour un montant total de 761 000 € d'aide en faveur de la filière. Les potentialités du végétal et l'élargissement des gammes ornementales sont les axes de recherche soutenus, avec l'exploration de gammes adaptées à de nouveaux besoins ou marchés (phyto-rémediation, dépollution de l'air...). Les techniques culturales innovantes et la protection des plantes ont également fait l'objet d'un soutien aux travers de programmes portés par les stations d'expérimentation horticoles régionales. Enfin, FranceAgriMer a mobilisé 1,7 M€ pour financer **les projets horticoles d'investissements innovants** qui participent au renforcement de la compétitivité des entreprises du secteur.

Isabelle Chibon-Tailhan, déléguée filière
✉ isabelle.chibon-tailhan@franceagrimer.fr

« L'image positive du végétal et de ses bienfaits doit être un atout pour la filière. »





UNE DYNAMIQUE À ACCOMPAGNER ET À AMPLIFIER

L'intérêt croissant des consommateurs pour les produits de la pêche et de l'aquaculture s'accompagne d'une forte demande en matière de qualité. À cet égard, FranceAgriMer continue d'apporter un éclairage précieux pour le développement de la filière.

— FEAMP : un outil pleinement opérationnel

Après un lancement en 2016 des premières mesures, l'année 2017 a vu le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) devenir pleinement opérationnel. FranceAgriMer joue un rôle essentiel dans le fonctionnement du fonds, instruisant la grande majorité des mesures nationales. Plusieurs dossiers ont ainsi été programmés cette année sur des sujets très variés : collecte de données scientifiques sur les activités de pêche et les stocks halieutiques ; acquisition de moyens nautiques de contrôle des pêches, notamment en Guyane ; innovation pour la sélectivité des engins de pêche ; investissements dans des activités de production aquacole ; modernisation d'ateliers de transformation du poisson ; actions de communication autour des produits labellisés ; accompagnement du plan de progrès de la filière piscicole... Le FEAMP confirme ainsi son rôle d'outil d'aide à la structuration de la filière, mais aussi d'engagement de projets collectifs ambitieux et de stimulateur de l'innovation.



— Conjoncture et études : des données pour construire l'avenir de la filière

FranceAgriMer continue de s'affirmer comme la principale source de données sur les marchés des produits aquatiques en France et comme un lieu de réflexion essentiel pour la filière. En 2017, plusieurs études ont été finalisées :

- Sur la place des femmes dans la filière pêche et aquaculture, appelant à une prise de conscience de la filière sur cet enjeu d'égalité professionnelle ;
- Sur la situation de la poissonnerie de détail, montrant un dynamisme retrouvé pour ce canal de distribution essentiel ;
- Sur le marché de la crevette, poids lourd des habitudes de consommation des français ;
- Sur les activités de pêche professionnelle en eau douce, qui permettent une production de proximité sur l'ensemble du territoire.

Les données de conjoncture montrent également des indicateurs intéressants pour les producteurs français : certaines espèces connaissent un succès notable, en criée ou sur les étals des poissonniers (lieu noir, lotte, saint-pierre, daurade royale...), tandis que les exportations d'huîtres vers l'Asie bondissent tout en se consolidant également sur les marchés européens et que la truite fumée conquiert toujours plus de consommateurs.

Jérôme Lafon, délégué filière
✉ jerome.lafon@franceagrimer.fr



« Le FEAMP a confirmé en 2017 son rôle majeur d'outil d'aide à la structuration de la filière. »



UNE FILIÈRE EN MOUVEMENT QUI S'INTERROGE SUR SA STRUCTURATION À VENIR

Le développement actuel et prévisible de la demande des marchés des PPAM, le durcissement du contexte réglementaire et normatif, l'évolution des contraintes techniques et environnementales et la transformation des dispositifs de soutien conduisent les professionnels à réfléchir à une amélioration de leur organisation.

Des récoltes 2017 globalement moyennes

Comme d'autres productions agricoles, les PPAM ne pouvant bénéficier de solutions d'irrigation ont été impactées par les conditions de sécheresse sévères constatées dans les principaux territoires de production, notamment la Haute Provence. Les conséquences défavorables de cette situation sont plutôt attendues sur le potentiel de production de 2018, les récoltes 2017 ayant été globalement moyennes grâce aux bonnes conditions climatiques printanières.



Une filière attractive mais soumise à de nombreuses contraintes

Au cœur des attentes des consommateurs en matière de naturalité et de bien-être, les produits qui intègrent des matières premières issues de la culture de PPAM sont en plein développement. Cette demande soutenue suscite l'intérêt de nouveaux producteurs désireux de se diversifier, dans les zones traditionnelles mais aussi dans d'autres territoires. De véritables projets de développement, voient le jour, y compris dans un cadre collectif, en dépit des efforts d'investissements techniques et financiers à accomplir et de l'incertitude économique. Parallèlement, les contraintes techniques, réglementaires et normatives qui encadrent la production, la transformation et la commercialisation des PPAM ont été nettement renforcées. Cette évolution a conduit les professionnels à s'interroger sur la façon dont ils devaient envisager de relever l'ensemble de ces défis.

Claude Chailan, délégué filière
✉ claudc.chailan@franceagriMer.fr

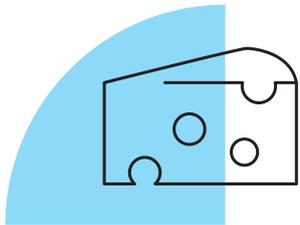


Aromathérapie en plein essor

Le secteur de l'aromathérapie dynamise fortement le marché des huiles essentielles. Encore marginal en termes de volume il y a dix ans, il est estimé à plusieurs centaines de tonnes en Europe aujourd'hui. Une étude de FranceAgriMer sur les ventes en pharmacie a montré une augmentation des ventes en volume de plus de 50% sur la période 2010-2015, avec des progressions annuelles de chiffre d'affaires pour les principales entreprises concernées de 20%.

« Les filières françaises de PPAM sont parmi les plus diversifiées et les mieux organisées en Europe. »





UNE FILIÈRE AUX SITUATIONS CONTRASTÉES

Avec 60 000 exploitations produisant du lait de vache, 5 000 du lait de chèvre, 4 500 du lait de brebis, pour un total de 125 000 emplois (associés et salariés inclus) à la production et 60 000 salariés dans l'industrie laitière, la filière Lait connaît des situations diverses, toutes accompagnées par le conseil spécialisé.

— Lait de vache conventionnel : le grand écart des prix

L'année 2017 aura été marquée par **les évolutions contraires des prix mondiaux du beurre**, qui a atteint des niveaux historiques, **et de la poudre de lait écrémé**, nettement orientée à la baisse. Les exportations ont suivi ces tendances puisque la poudre de lait écrémé a atteint son plus haut niveau d'exportation sur quatre ans tandis que le beurre a été pénalisé par un manque de disponibilité. Le prix payé aux producteurs aura néanmoins été relativement correct. Au niveau de la collecte, celle-ci a augmenté de 1,8% sur les principales zones exportatrices mondiales, notamment l'Union européenne (Italie, Irlande, Royaume-Uni ou Pologne). Quant à l'augmentation des fabrications de fromages et de lactosérum, elle aura permis de répondre à la demande mondiale.

— Lait de vache biologique : la tendance se confirme

Avec de nombreuses conversions d'exploitations, la collecte de lait de vache biologique est partie **très fortement à la hausse en 2017** - le prix payé aux producteurs ayant contribué à dynamiser la collecte. Cette tendance accompagne la consommation des ménages qui ne faiblit pas, sauf pour le lait liquide. Le conseil spécialisé reste néanmoins vigilant sur les évolutions à venir puisque la dynamique est mondiale, ce qui se traduit par un léger effritement des prix de vente de certaines catégories de produits.

— Lait de brebis : une situation saine

Si la collecte 2017 de lait de brebis aura été en léger repli par rapport à 2016, elle conserve un niveau assez élevé par rapport aux années précédentes et peut s'appuyer sur **une consommation qui tire toujours le marché vers le haut**. L'ultra-frais et les pâtes pressées sont à la hausse tandis que le roquefort marque le pas, mais la situation de la filière reste globalement saine.

— Lait de chèvre : année de sortie de crise

Collecte en hausse légère ; importations de lait ou de caillé en forte hausse ; fabrications de fromages stables ; plébiscite de l'ultra-frais : la filière du lait de chèvre est en train de **sortir de la crise profonde qui l'avait impactée**, mais le conseil spécialisé reste très vigilant car le prix de vente industriel est resté stable.

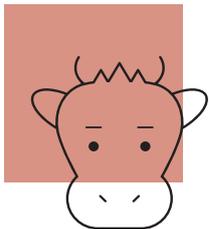
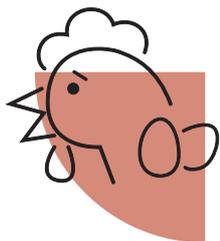
Olivier Blanchard, délégué filière
✉ olivier.blanchard@franceagrimer.fr

Vigilance sur le stock communautaire de poudre de lait écrémé

*Afin d'accélérer la sortie de crise traversée par le lait de vache de 2014 à 2016, l'Union européenne avait mis en œuvre un dispositif de stockage de poudre de lait écrémé pour soulager le marché et soutenir les prix. Elle se retrouve aujourd'hui avec près de 280 000 tonnes qu'elle ne parvient pas à libérer, ce qui empêche toute remontée significative de la valeur et impacte donc le prix payé aux producteurs. La filière est mobilisée avec le ministère en charge de l'agriculture pour **convaincre nos partenaires européens et la Commission de la nécessité de lancer un dispositif de déstockage massif**.*



« 2017 aura été une année de stabilisation pour le secteur du lait de vache, encore marqué par la profonde crise traversée entre 2014 et 2016. »



DES FILIÈRES TOURNÉES VERS LES CONSOMMATEURS ET LES NOUVEAUX MARCHÉS

L'année 2017 s'est inscrite dans le prolongement de l'année 2016, avec de nouvelles tensions pour les filières viandes impactées à la fois par des aléas sanitaires, des prix bas, un solde du commerce extérieur qui se dégrade et une consommation morose.

Exportations : des entraves et de nouveaux débouchés

Comme en 2016, les exportations ont été entravées en 2017 par plusieurs facteurs comme le maintien des embargos sanitaire et économique russes, le statut sanitaire de la France vis-à-vis de l'ESB positionné pour 11 ans à «risque maîtrisé», l'extension de l'épidémie de FCO ou encore la poursuite de foyers d'influenza aviaire (IA) H5N8. Par ailleurs, les importations chinoises ont été moindres, ce qui a affecté la filière porcine française très présente sur ce marché asiatique.

Les efforts de FranceAgriMer et des services de l'État pour identifier des débouchés alternatifs ont cependant porté leurs fruits : le Mexique est désormais ouvert à la viande porcine, le marché turc a été ré-ouvert aux bovins vivants, certains embargos ont été levés (notamment en Asie : Japon, Thaïlande...); enfin, les démarches destinées à permettre l'accès au marché chinois pour les viandes bovines sont en bonne voie.

Des rencontres internationales pour partager visions et stratégies marchés

En 2017, FranceAgriMer a invité plusieurs partenaires européens à venir présenter des actions mises en œuvre dans leurs pays. Ainsi, le conseiller agricole irlandais et sa collègue du Board-Bia sont venus exposer aux membres des conseils spécialisés «Ruminants et Équidés», la stratégie irlandaise et son programme «Origin Green», tandis que son homologue allemand a pu présenter aux membres des conseils spécialisés «Ruminants et Équidés» et «Viandes blanches» le projet de loi encadrant les conditions de travail dans les abattoirs en Allemagne. Ces partages d'expérience ont permis d'éclairer les filières françaises sur les perspectives et l'évolution des marchés.

Par ailleurs, les conseillers agricoles français en poste à Ankara et à Pékin sont également intervenus au sein de l'établissement pour donner des perspectives en matière d'échanges commerciaux entre la France et la Turquie ou la Chine.

À plusieurs reprises au cours de l'année, la question du Brexit et de ses conséquences a également été évoquée avec l'appui du conseiller agricole français en poste à Londres. Les échanges ont permis de consolider des éléments techniques en vue d'éclairer les négociations. Enfin, les travaux de la Commission nationale d'amélioration génétique (CNAG) en matière de stratégie en génétique animale ont été présentés à l'ensemble des filières bovine, porcine et avicole et ont permis de présenter une vision décloisonnant le monde de la génétique de celui de la production de denrées. Le Conseil national de l'alimentation (CNA) a aussi été sollicité pour exposer aux membres du comité coproduits les enseignements tirés de la crise de l'ESB (Avis 79).

VIANDES ROUGES

Réduction
de **3 000** tec
du solde commercial
déficiaire de viande bovine





« La mise en place de la contractualisation, la progression des signes de qualité, la relance de la consommation et des exportations sont les axes phares des plans filières dévoilés dans le cadre des EGA. »

— Des aides aux producteurs impactés par les crises

À l'instar des filières aviaires, la filière bovine a bénéficié en 2017 de **mesures de soutien du pacte de consolidation et de refinancement des exploitations**, et d'une aide forfaitaire de 150 € par animal, en faveur de la commercialisation des jeunes bovins légers, pour un total de 3,3 M€. Pour sa part, la filière des œufs a été soutenue par une mesure ponctuelle suite à la contamination au Fipronil mi-2017.

— Assistance technique & expérimentation

En 2017, les crédits alloués à l'expérimentation et à l'appui technique ont été nettement en baisse en raison d'une **moins disponibilité de fonds CASDAR**. 2 847 élevages ont néanmoins pu bénéficier d'aides à l'assistance technique pour améliorer leurs performances économique et environnementale.

En ce qui concerne l'expérimentation, 13 projets visant à renforcer **le caractère durable des modes de production et la compétitivité des entreprises agricoles** ont été cofinancés pour un montant d'aides de 523 528 € en viandes blanches et de 413 579 € en viandes rouges.

Maryse Saboulard, déléguée filière
 ✉ maryse.saboulard@franceagrimer.fr

VIANDES BLANCHES

- 27,8%

pour les **exportations de viandes porcines**

+ 1,3%

pour les **importations de viandes porcines**

Augmentation de 25 000 tec du solde commercial

déficitaire de viande de volaille

Stabilité

de la consommation

par bilan de viande porcine et de volailles



LA FILIÈRE FACE AUX DÉFIS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Malgré des incidents climatiques à répétition en 2016 et 2017, la France reste le premier pays exportateur de vins dans le monde en valeur et le troisième en volume.

— La plus faible récolte depuis 1945

Suite à des épisodes de gel au printemps et de sécheresse durant l'été, la récolte de vin 2017 s'élève à 35,9 millions d'hectolitres en données brutes, soit une baisse de 22 % par rapport à celle de 2016. Mais cette récolte historiquement faible n'a finalement que peu impacté le marché, la filière viticole disposant d'outils de gestion des volumes (stocks, volume substituable individuel, réserve interprofessionnelle) pour faire face à ces aléas.

— Des exportations toujours bien valorisées

Si la France exporte des vins bien valorisés et occupe un segment plus haut de gamme que ses concurrents directs, elle a néanmoins importé 7,52 millions d'hectolitres de vin en 2016 - un nouveau record. La valeur des importations en revanche diminue légèrement à 670 millions d'euros. Les vins importés proviennent surtout de l'Union européenne, notamment d'Espagne (73% des volumes importés), et sont en majorité en vrac, afin de couvrir la demande en vin d'entrée de gamme pour laquelle l'offre française est limitée. Le solde de la balance commerciale française des vins est largement positif, avec un excédent d'environ 7,58 milliards d'euros, en 2016.

— Un plan pour lutter contre le dépérissement de la vigne

Depuis 2016, la filière viticole déploie un plan ambitieux de lutte contre les dépérissements de la vigne, dans le cadre d'un fort partenariat entre la filière vin, représentée par le CNIV, et l'État. En 2017 ces travaux se sont poursuivis notamment avec les premières attributions de subventions dans le cadre des appels à projet de recherche.

Didier Josso, délégué filière
✉ didier.josso@franceagrimer.fr

32 nouvelles variétés de vignes recensées

Une nouvelle procédure de gestion du classement des variétés de vigne à raisins de cuve a été lancée en 2016. Elle donne à FranceAgriMer, depuis le 1^{er} janvier 2016, la compétence d'instruire des dossiers de demande de classement définitif et de classement temporaire des variétés de vigne à raisins de cuve. 32 nouvelles variétés ont ainsi été introduites au classement en 2017 suivant cette procédure.

« Le marché n'a été que peu impacté par la récolte historiquement faible de 2017. »





UNE FILIÈRE QUI SE MOBILISE FACE À LA CONCURRENCE

La filière cidricole française mise sur l'expérimentation, la modernisation des outils de production et l'adaptation des vergers pour accompagner les producteurs de fruits à cidre face à la concurrence croissante de la bière ou du « cider ».

— Une récolte inégale en 2017

Suite au gel du printemps et à une fin d'été pluvieuse, la récolte 2017 a subi des disparités d'impacts sur la production selon les différentes zones géographiques. La France reste néanmoins le plus grand verger d'Europe, avec environ 1 700 producteurs professionnels de fruits à cidre, 259 000 tonnes de fruits à cidre récoltés en 2017, et 9 000 ha de vergers à fruits à cidre.

Pour autant, les français ne sont que des consommateurs occasionnels de cidre et se tournent vers ce produit essentiellement au moment de l'Épiphanie, de la Chandeleur et au courant de l'été. La consommation est d'ailleurs principalement ancrée dans les régions de production, à savoir la Normandie, les Pays de la Loire et la Bretagne.

— Expérimentation : des programmes pour préparer l'avenir

FranceAgriMer a financé en 2017 trois programmes d'expérimentation pour accompagner le développement de la filière, entre maîtrise des process et adaptation du verger. Si les programmes nationaux ont été consacrés à la production de pommes à cidre en agriculture biologique et à la maîtrise aromatique des produits cidricoles, pour un montant de

150 000 €, le programme régional porte pour sa part sur la recherche de variétés performantes, durables et adaptées à la filière cidricole. Il a été soutenu en 2017 à hauteur de 46 000 €.

— Étude : lancement d'un recensement sur les structures de production

Une étude cofinancée par FranceAgriMer et réalisée par un cabinet de consulting a été menée en 2017. Celle-ci vise à offrir une meilleure connaissance du verger cidricole et des structures de production et permettra d'accompagner le renouvellement des générations d'exploitants et de vergers, attendu pour les prochaines années.

— Aide à la rénovation du verger : un dispositif pérenne

L'aide à la rénovation et à la restructuration du verger cidricole était de 1 000 euros par hectare planté pour la campagne 2016/17. Ce dispositif, d'un budget annuel de 220 000 €, vise à favoriser le renouvellement des parcelles et à mieux adapter la production aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la filière.

Didier Josso, délégué filière
✉ didier.josso@franceagrimer.fr



« La filière se mobilise pour répondre à une concurrence accrue sur le marché des boissons alcoolisées ou non-alcoolisées. »



La vie de
l'établissement

UN ACCOMPAGNEMENT ESSENTIEL À L'INTERNATIONAL

La mission des Affaires européennes et internationales (MAEI) travaille en coordination avec les autres services de FranceAgriMer ou du ministère afin d'accompagner le développement des filières à l'international.

Un suivi stratégique et opérationnel

Forte d'une vingtaine d'agents, la MAEI travaille au quotidien pour **consolider la présence des filières à l'international**, soit via des comités spécialisés regroupant les filières par secteur d'activité (comités export SPS), soit via des réunions dédiées. Un comité transverse export est par ailleurs à l'étude afin d'aller plus loin dans la réflexion.

La mission développe également avec les filières **une série d'actions pour les aider à mieux se positionner à l'export**: négociations sanitaires via la préparation des entreprises et l'accueil d'auditeurs étrangers (en lien avec la direction générale de l'Alimentation); actions d'animation export (co-financement d'études de potentiel produits/marché, kits réglementaires, outils de valorisation de la qualité et sécurité sanitaire de l'offre française); mise en place d'actions de formations/information (pré-audits d'entreprises, formations aux réglementations...) et d'outils informatiques dédiés (Expadon); ou encore actions de coopération.

Enfin, elle assure une position harmonisée de l'établissement sur **la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC)** au travers du suivi des textes des comités de gestion.

Des actions tournées vers tous les continents

En 2017, la mission a aussi appuyé **une vingtaine d'actions d'animations export** au plus près des besoins des filières et vers l'ensemble des continents: séminaire technique inter-filière au Viêtnam; conception de kits réglementaires pour la Chine, Hong-Kong, la Corée du Sud, le Japon, Singapour, les États-Unis ou l'Arabie Saoudite pour le secteur des industries agro-alimentaires; réalisation d'une étude de potentiel des fromages français et de la crème au Moyen Orient...



Ambassadeur de France au Vietnam s'adressant aux institutionnels et professionnels vietnamiens lors du séminaire technique - Novembre 2017

+ de **170**
couples pays/produits suivis

21 missions
étrangères reçues

600 demandes
d'agrément traitées

En 2017, la MAEI a également:

- traité près de 600 demandes d'agrément en pays tiers d'entreprises;
- animé 10 comités export;
- mis en place le module « agrément » d'Expadon2;
- fait vivre une dizaine d'accords de coopération;
- géré un budget d'influence ayant financé une centaine d'actions;
- suivi une soixantaine de comités de gestion.



Accueil d'une mission étrangère d'inspection « viandes ».

SOUTENIR L'INNOVATION DANS TOUTES LES FILIÈRES

Pour leur troisième et dernière année, les projets agricoles et agroalimentaires d'avenir (P3A), dont FranceAgriMer est l'opérateur, auront connu un franc succès avec un nombre record de candidatures. Ce volet spécifique du Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), a pour but d'accroître la compétitivité de la France à l'international. Il a donc trouvé un très bon écho dans l'ensemble des filières. Entre initiatives innovantes (Z1ZA) et programmes d'innovation structurants (PS2A), FranceAgriMer soutient activement l'investissement et l'innovation des entreprises dans un contexte de concurrence internationale accrue et de mutations économique, énergétique et écologique.

ZOOM SUR QUELQUES LAURÉATS DU P3A

— ALIEN : un système de tri automatique pour les vendanges

Afin d'optimiser la qualité du jus obtenu pour la vinification, la société CITF (Conception Industrielle & Technologies Futures) a imaginé un **système de tri robotisé de la vendange**, permettant d'éliminer automatiquement les déchets et les impuretés des grains de raisin grâce à un dispositif de reconnaissance optique. Financé par le PIA à hauteur de 200 000 euros (pour un coût global de 620 000 euros), le projet a permis la fabrication d'un prototype, dont le fonctionnement sera analysé et optimisé en vue de sa fabrication industrielle.

— SMO SOLACTIS : un nouvel ingrédient pour l'alimentation infantile

Le Groupe Solactis développe un nouvel ingrédient visant à **rapprocher le lait infantile du lait maternel** en termes d'effet sur le développement et l'équilibre du microbiote intestinal des nourrissons, en rajoutant une combinaison originale de différents oligosaccharides dans la poudre de lait infantile. Démarrée en octobre 2017 et soutenue à hauteur de 79 000 euros par le PIA (pour un coût total de 317 000 euros), la R&D doit déboucher sur une commercialisation du produit en 2019.

— MAGESTAN : le big data au service de l'agro-écologie

Porté par un consortium de deux PME (Cybeletech, spécialiste du traitement de données, et Wi6Labs qui développe des réseaux de capteurs intelligents et sécurisés), le projet MAGESTAN vise à développer **des nouveaux outils d'aide à la décision pour la culture de tomates sous serre**. Ce projet, qui permettra d'optimiser les cycles de production tout en respectant les principes de l'agro-écologie, est soutenu à hauteur de 1,3 million d'euros par le PIA (pour un montant total de 2,2 millions d'euros).

— S00 : le sexage des œufs non-invasif

Le projet S00, piloté par la société TRONICO en collaboration avec le CNRS, a pour objectif de mettre en place **un système non-invasif de prédiction du sexe du poussin avant éclosion de l'œuf**. Avec une fiabilité espérée de prédiction de 90% du sexage *in ovo* à neuf jours d'incubation, le système pourrait éviter l'élimination de 300 millions de poussins mâles chaque année. Le projet est financé à hauteur de 4,3 millions d'euros pour le PIA (pour un total de 10,6 millions d'euros).



— DEFI : des ingrédients pour de nouveaux produits végétaux

Tereos travaille avec l'Inra sur la mise au point de **nouveaux ingrédients protéiques végétaux**. Financés à hauteur de 454 000 € par le PIA (pour un montant du projet de 871 000 €), ces ingrédients serviront à produire des boissons et desserts fermentés dont la texture et les qualités gustatives et nutritionnelles répondront aux attentes des consommateurs sans ajouter à la formulation des texturants.

Contact :

Claire Legrain, déléguée IAA
✉ claire.legrain@franceagrimer.fr

225

projets reçus
après appel à projets

77

projets soutenus :
58 en Z1ZA
19 en PS2A

Près de **60 M€**
de budget
pour l'innovation

INNOVATION

APPORTER DE L'EFFICACITÉ ET DE LA FLUIDITÉ AU QUOTIDIEN

L'ensemble des fonctions « support » sont mobilisées pour la réussite des filières. Fortes de leur savoir-faire et leurs expertises, les équipes de FranceAgriMer ont poursuivi en 2017 le travail de modernisation des services et des outils de l'établissement, en apportant de la fluidité et de l'efficacité au quotidien.

— Systèmes d'information

Schéma directeur des systèmes d'information (SDSI)

Le bilan 2015-2017 du SDSI de l'établissement a permis de constater que les objectifs fixés ont été globalement atteints, avec un taux de réalisation des actions programmées de 68 %, et de 81 % pour les actions prioritaires. FranceAgriMer a porté ses efforts plus particulièrement sur l'axe stratégique « Qualité de service aux usagers » en améliorant les services rendus, en renforçant la diffusion de l'information économique et en répondant rapidement à la création de nouveaux dispositifs, dont les dispositifs de crise.

Ce bilan a également été l'occasion d'identifier des premiers besoins pour le prochain SDSI, en matière de poursuite de la dématérialisation, d'échanges avec les usagers, de rénovation et de modernisation des outils de travail des agents. Ces objectifs s'inscrivent dans les orientations du SDSI du ministère en charge de l'agriculture et du programme « Action Publique 2022 ».

— Sécurité des systèmes d'information (SSI)

Référentiel général de sécurité (RGS)

Outre la certification ISO 27001:2013 sur le périmètre des aides FEAGA, l'établissement a procédé en 2017 à l'homologation RGS de sept téléservices, confirmant ainsi la prise en considération des enjeux liés à la sécurité des systèmes d'information par FranceAgriMer.

Le RGS est un cadre réglementaire permettant d'instaurer la confiance dans les échanges au sein de l'administration et avec les citoyens. C'est un processus d'information et de responsabilisation qui aboutit à une décision d'homologation prise par la directrice générale.

Les téléservices homologués :

- *Portail des téléservices (portail WEB)*
- *Dossier unique Restructuration du vignoble (Télédéclaration)*
- *RS Téléservice engagement (RV)*
- *Gestion des appels à projet (Viti-Promotion, Viti-Investissement)*
- *Agrément Lait et Fruits aux écoles*
- *OCM Fruit & Légumes - Fonds OP Agrément - Paiement*
- *Vitiplantation*

— Communication

En 2017, le service Communication a continué à valoriser les productions de l'établissement, tant à l'extérieur qu'en interne. Avec près de trois millions de pages vues, le site internet continue d'être une référence pour les opérateurs, de même que les comptes Twitter et LinkedIn de l'établissement.

FranceAgriMer a été présent sur des salons professionnels et au SIA, où l'innovation a été mise à l'honneur.

En matière de communication interne, les nouveautés de l'année concernent la parution de fiches RH, destinées à informer les agents sur des sujets précis, ainsi que la publication mensuelle d'une newsletter de l'intranet.





— Service juridique et de coordination communautaire (SJCC)

Mutualisation

L'année 2017 aura été marquée par une intense activité et un cadre organisationnel du service à stabiliser :

- montée en puissance dans l'application du dispositif de lutte contre la fraude ;
- forte mobilisation des équipes pour le traitement de 130 dossiers contentieux, dont deux à très fort enjeu financier, et la résolution de quelques 200 questions à caractère juridique ;
- réponses aux investigations réalisées par les auditeurs extérieurs (Commission européenne, Cour des comptes française et européenne, CICC) : 10 audits initiés en 2017 et suivi de 12 enquêtes ;
- coordination accrue des équipes du SJCC pour la certification des comptes de l'établissement, en sa qualité d'organisme payeur d'aides communautaires, du fait de la multiplication des tests notamment de « révérification » (réitération de contrôle sur place) réalisés par la CCCOP.

— Inspection générale (IGAR)

En 2017, l'IGAR a poursuivi et consolidé son travail d'appui aux services territoriaux et à leurs missions. Une visite systématique d'inspection a ainsi été effectuée dans chacun des services et sites territoriaux.

La préparation et l'animation de 12 dialogues « objectifs et performance » (DOP) portant sur la stratégie, la réalisation des missions, les résultats obtenus et l'organisation des services dans les régions ont eu lieu entre les directeurs régionaux et la direction générale, de même que la préparation et la tenue de 13 dialogues de gestion, en lien avec les services et le ministère.

— Arborial

Nouveau locataire

Dans le contexte de rationalisation du site de l'Arborial, le ministère chargé de l'agriculture et la direction immobilière de l'État ont émis un avis favorable à l'accueil sur le site des agents de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Au total, 160 personnes ont déménagé sans entraver la continuité de service.

Destruction des archives

Conformément aux procédures mises en place avec la tutelle des Archives de France, la politique de destruction entamée en 2016 s'est poursuivie cette année, avec près de 39 t détruites, soit 11 t de plus qu'en 2016 (+ 40%). Le système d'information de gestion interne des archives a ainsi évolué pour répondre de manière plus efficiente aux besoins des établissements.

Gestion de la sécurité physique

Les évolutions réglementaires européennes imposent désormais que le système de management de la sécurité de l'information de l'établissement soit certifié ISO 27001. Dans ce contexte, le service Arborial a été mobilisé pour formaliser l'ensemble du système documentaire reflétant ses pratiques en matière de gestion de la sécurité physique.

« En 2017, l'IGAR a poursuivi et consolidé son travail d'appui aux services territoriaux et à leurs missions... »

— Agence comptable

L'agence comptable assure le contrôle de la régularité des dépenses. Elle procède au paiement des dossiers d'intervention et de fonctionnement, au recouvrement des recettes, à la tenue des comptes et à la gestion de la trésorerie.

Dépenses d'intervention européenne

Elles se sont réparties essentiellement sur les mesures prévues au titre de l'Organisation commune de marché vitivinicole (OCM vin), avec les investissements viticoles, la promotion, la restructuration du vignoble et la distillation des sous-produits, et, hors OCM, les programmes opérationnels. Environ 27 000 dossiers ont été payés pour une dépense globale de 488 M€.

Recouvrements

En matière de recettes pour le secteur communautaire, des titres ont été pris en charge à hauteur de 11,4 M€ et 6,3 M€ ont été recouverts. Concernant le secteur national, 95 M€ ont été pris en charge et 89 M€ ont été recouverts. Les taux nets de recouvrement pour les titres de l'exercice courant 2017 ont été de 69% sur les créances communautaires (contre 70% pour les titres de l'exercice courant 2016) et de 95% sur les créances nationales (contre 94,2% en 2016). Le taux relatif aux années antérieures à 2017 est de 98,5% pour les créances communautaires et de 80% pour les créances nationales.

Tenue des comptes

L'agence comptable a permis à l'établissement de répondre aux nouvelles normes comptables et financières de tenue et de présentation de ses comptes à partir du 1^{er} janvier 2017. Elle contribue également aux différentes missions conduites par l'établissement, en réduisant les délais de paiement des aides et en assurant la réalisation de l'enveloppe OCM vin dans les délais prescrits par la réglementation européenne.



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

www.franceagrimer.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION